

Monsieur le président,

La volonté de destruction de la DGFIP est « en marche ».

Toutes nos missions sont sur la sellette, de la mission topographique (volonté de transfert vers l'IGN), au contrôle fiscal (déclinaisons de la loi ESSOC), en passant par la comptabilité publique (services facturiers, services de gestion comptable et conseillers aux collectivités...), le recouvrement. La liste n'est pas exhaustive.

À cela s'ajoutent la réorganisation territoriale de l'Etat et le transfert au sein des secrétariats généraux des préfectures des emplois DGFIP portant sur les missions dites transverses (informatique, immobilier, RH, domaine ...).

Après les annonces sur la déconcentration de proximité, la privatisation du paiement des impôts et autres créances de la DGFIP dans les bureaux de tabac et La Française des Jeux (privatisée !) en est un exemple supplémentaire et significatif.

Dès à présent, avec le nouveau réseau de proximité (en réalité une «cartographie mensongère»), les suppressions d'emplois (4 900 annoncées sur trois ans à la DGFIP) impactant les rares services de pleine compétence qui subsisteraient vont accélérer la destruction pure et simple de tout le réseau, des missions, des droits et garanties des agents !

**Les agents de la DGFIP ont bien compris l'enjeu de se mobiliser pour la sauvegarde de leur administration et plus largement de tous les services publics : le 16 septembre, 36 % d'entre eux étaient en grève et dans l'action. Ils étaient plus de 50 % dans 27 départements et plus de 40 % dans 28 départements.**

**Dans plus d'une dizaine de départements, les agents réunis en assemblées générales ont décidé de reconduire la grève. Les actions sous diverses formes continuent sur l'ensemble du territoire.**

La forte mobilisation des agents et des élus a conduit à un premier recul du gouvernement avec l'annonce par Gérald Darmanin de la suspension du dispositif des agences comptables. Il a également indiqué qu'«il n'y aura aucune fermeture de trésorerie en 2020 sans l'accord des élus ».

Le constat est largement partagé jusqu'à de nombreux élus : les Maisons France Services (MFS) et Maisons des Services au Public (MSAP) sont un service public low cost et non pérenne, servant de leurre pour supprimer autant de services de pleine compétence que possible. D'ores et déjà, plus de 1 000 suppressions de trésoreries sont prévues, plus de 100 services de gestions, une vingtaine de services de contrôle fiscal.

La CGT s'oppose à cette saignée territoriale des services, à la disparition du numéraire à la DGFIP, à la substitution des accueils de proximité au profit de l'accueil sur rendez-vous, aux fermetures des trésoreries, à l'industrialisation des tâches dans des usines fiscales, au transfert de tous les pouvoirs à des directeurs locaux omnipotents, et bien sûr aux suppressions d'emplois à la DGFIP.

La CGT tient à dénoncer les pressions et les tentatives de déstabilisation, sans doute orchestrées par la direction générale, de certains directeurs envers les personnels en lutte légitime contre ces projets extrêmement anxiogènes.

À la DRFiP 31, ces méthodes ont conduit au printemps dernier à l'assignation scandaleuse et honteuse de 40 agents de la DRFiP mobilisés depuis plus de 2 mois pour la défense de leurs missions, de leurs conditions de travail, du service public et la sauvegarde de leur administration menacée d'être liquidée par la volonté gouvernementale.

En Haute-Garonne, nous continuons la lutte engagée en ce début d'année.

Pendant l'été, la DRFiP a continué son œuvre de propagande sur la «géographie revisitée», envoyant certains représentants faire la tournée des popottes et porter la bonne parole aux agents...las, ceux-ci ne se sont pas laissés abuser par la «pédagogie» assénée à coup d'éléments de langage et n'ont guère été convaincus du bien fondé de ces projets...

Ils ont de nouveau montré leur détermination le 16 septembre en suivant l'appel à la grève et aux mobilisations.

En effet, avec un taux de 28% de grévistes et de nombreux sites fermés, la mobilisation dans le département ne faiblit pas.

Un nombre conséquent d'élus se sont joints et ont soutenus massivement les collègues mobilisés ce jour là.

Ils ont dénoncé la mystification de la « géographie revisitée » dont ils constatent qu'elle va se traduire par une dégradation de la qualité des services proposés à la population et ne sont pas dupes de la création des "points de contacts" qui visent à accompagner la fermeture des services de pleines compétences particulièrement les trésoreries et les suppressions massives d'emplois. Ils ont regretté d'avoir été "écoutés mais certainement pas entendus" lors de l'audience dans les locaux de la Préfecture.

À Saint-Gaudens, des élus représentants 55 communes se sont rassemblés avec les agents devant un site fermé.

Concernant la CAPL du jour, 2 recours seront évoqués. Ce nombre est particulièrement faible.

Pour autant, la CGT Finances publiques ne pense pas que «l'amélioration des conditions de travail et la baisse du mécontentement des collègues» soient à l'origine de cette diminution.

Le tableau synoptique et l'appréciation générale deviennent l'unique critère d'évaluation, ce qui sera catastrophique avec la mise en place du RIFSEEP (véritable "prime au mérite") prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la DGFIP.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) c'est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et échelon identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations. Il remplacerait notre régime indemnitaire actuel (IMT, IAT et IFTS, Prime de rendement et Allocation Complémentaire de Fonction). La CGT rappelle son opposition au RIFSEEP et demande son abandon.

La CGT demande l'abrogation du système d'évaluation professionnelle tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Elle revendique une notation de carrière avec une note chiffrée.

Le système de notation doit être basé sur des critères objectifs prenant en compte les conditions dans lesquelles les agents exercent leurs missions (particulièrement la situation des effectifs dans les services) et permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.

Cette année, la CAP locale devient le recours de dernier niveau pour les agents, les contrôleurs et les inspecteurs, les CAP Nationales de 2ème niveau ayant été supprimées.

La CGT Finances publiques dénonce cette suppression comme une amputation des droits des agents. Elle est attachée à un second niveau de recours en CAP Nationale en matière d'entretien professionnel qui permette de sortir du contexte local. C'est une meilleure garantie de l'examen des dossiers de manière impartiale et équitable.

La CGT est d'autant plus inquiète de la prérogative des CAP nationales, inscrite dans la loi de «transformation de la fonction publique», et de son application à la DGFIP.

L'ordre du jour de la CAPL réunie aujourd'hui mentionnait également l'examen des recours contre le refus de télétravail, une nouveauté.

Même si aucun dossier ne sera évoqué, la CGT Finances publiques restera vigilante sur le respect des droits des agents.

Enfin, dans le projet de mouvement de première affectation des contrôleurs entrant en scolarité le 01/10/2019, on dénombre 30 primo-affectants arrivant dans le département.

La CGT Finances publiques 31 demande la tenue d'une CAPL afin que les affectations de ces primo-affectants s'effectuent dans la transparence et le respect des règles.